

# MODIFICATIONS/PRECISIONS RIS ALPIN 2024

## Arrêt complet lors des courses en slalom

### 614.2.3 Interdiction de continuer après l'arrêt d'un compétiteur



Si les concurrents marquent un **arrêt complet** (par exemple après une chute), ils ne doivent plus poursuivre leur parcours dans les portes précédentes ou suivantes.

### 661.4.1

Une porte a été correctement franchie lorsque les spatules des 2 skis et les 2 pieds du compétiteur ont franchi la ligne de porte.

Si un concurrent perd un ski, sans avoir commis de faute (par ex. sans avoir enfourché un piquet), la spatule du ski restant et les 2 pieds doivent avoir franchi la ligne de porte.

### 804.3

Lorsqu'il n'y a pas de piquet extérieur, les pieds et les spatules doivent avoir contourné le piquet tournant du même côté, selon la ligne de course normale du slalom en franchissant la ligne imaginaire d'un piquet tournant à l'autre.

Si le concurrent perd un ski, sans commettre de faute (par ex. sans avoir enfourché un piquet), la spatule du ski restant et les deux pieds doivent répondre aux deux exigences.

Partout où il y a un piquet extérieur (première et dernière porte, porte retardée et combinaisons (épingle, verticale) l'art. 661.4.1 reste valable.

## Distance entre les portes dans les piquets tournants !!

### 801.2.3

Une porte doit avoir une largeur minimale de 4 m et maximale de 6 m.

La distance entre les piquets tournants et les piquets tournants des portes successives ne doit pas être inférieure à 6 m ni supérieure à 13 m (valable pour toutes les catégories).

**Exception Compétitions U14-U16** → entre 7 m et 11 m

La distance entre les portes dans les combinaisons (épingle ou verticale) doit être comprise entre **0,75 m et 1 m**.

Les portes en épingle ou verticales des combinaisons doivent être tracées en ligne droite. Les portes retardées doivent avoir une distance minimale de 12 m et distance maximale de 18 m (Compétition U16 - U14 → 15 m) de piquet tournant à piquet tournant.

**La distance entre les portes d'une combinaison retardée ne doit pas être inférieure à 0,75 m de l'une ou l'autre piquet tournant**

## Heure du jour !

### 611.3.2.1

Utilisation des heures du doublage manuel (ou système B)

Les heures manuelles peuvent être utilisées dans les résultats officiels après qu'une correction ait été calculée.

Calcul de la correction : soustraire les heures du jour électroniques des heures du jour du doublage manuel pour les 10 concurrents étant partis avant celui dont l'heure du jour électronique est manquante.

S'il n'y a pas 10 concurrents avant, complétez le calcul avec les heures du jour se situant après l'heure du jour manquante.

La somme des 10 différences d'heure du jour est divisé par 10 et arrondi vers le haut ou vers le bas (0,044 -> 0,04, 0,045 -> 0,05) pour donner la correction devant être appliquée à l'heure du jour du doublage manuel du concurrent dépourvu d'heure du jour électronique.

## Précisions en cas d'égalité lors d'un parallèle !!

### 1232.4

Si les deux compétiteurs ne terminent pas la deuxième manche, le résultat de la première manche compte.

Si les deux concurrents étaient à égalité après la première manche, le vainqueur de la deuxième manche ou le concurrent qui a franchi le plus de portes dans la deuxième manche sera qualifié pour le tour suivant.

Si un seul concurrent est disqualifié ou ne termine pas dans la deuxième manche d'un run, le concurrent est éliminé.

Si les deux compétiteurs sont à égalité après la deuxième manche, le compétiteur qui remporte la deuxième manche passe au tour suivant. En cas d'égalité dans les deux manches, le concurrent avec le dossard le plus bas passera au tour suivant.

**En cas d'égalité dans les deux manches, le compétiteur ayant le dossard le plus bas sera qualifié pour le tour suivant.**

### 1232.5

**Si les deux concurrents sont à égalité après la deuxième manche** lors de la finale et/ou la petite finale, les concurrents seront classés à égalité (égalité). **Ils seront classés alors par numéro de dossard décroissant.**

## Couleur des banderoles en Super G !

### 1001.3.2

« Les portes doivent être alternativement rouges et bleues ».

**Dans des circonstances particulières, lorsque la couleur des banderoles ne permet pas la visibilité de la porte sur le fond (par exemple, un filet de sécurité), le jury peut décider d'une couleur alternative de la banderole pour cette porte spécifique afin d'améliorer la visibilité.**

Les banderoles des portes doivent être d'environ 75 cm de large et environ 50 cm de haut. Elles sont fixées entre les piquets de sorte que leur bord inférieur se situe à environ 1 m au-dessus de la neige et puisse se déchirer ou rompre (art. 690)

## AIRBAG DE PROTECTION

**Pour information** le port des Airbag de Protection sera obligatoire pour la participation aux épreuves FIS Alpin pour la saison **2024/2025**.

**Le Pôle Technique aura à se positionner sur les mesures d'application de cette règle.**

D'ici cette échéance :

- Le port est fortement recommandé lors des épreuves de vitesse **WC et COC**

Les conditions d'homologation de ce dispositif sont à consulter sur le site de la FIS



